Participation du public
BOZEL



Site du Désert, objet de la Participation Publique par Voie Electronique (PPVE)

Site web : https://www.registre-dematerialise.fr/7806/
du 30/11 au 07/01

Visite gratuite au site du Désert

le **05/12** de **10h à 11h** et le **06/01** de **18h à 19h**

Pour des raisons de bonne organisation,
l'inscription est obligatoire au
04 79 37 81 29

Afin de répondre au mieux à vos attentes, vous pouvez anticiper vos questions aux deux adresses suivantes :

truet@sas73.fr

florence.jaffrenou@garant-cndp.fr

Votre avis compte !

Un projet, deux temporalités

Phase post-JO (à terme)

SAS Développement
Maître d'ouvrage

- Porte et développe des opérations immobilières au service des territoires
- Assure le montage et la réalisation de projets immobiliers
- Contribue au développement et à la valorisation du territoire savoyard

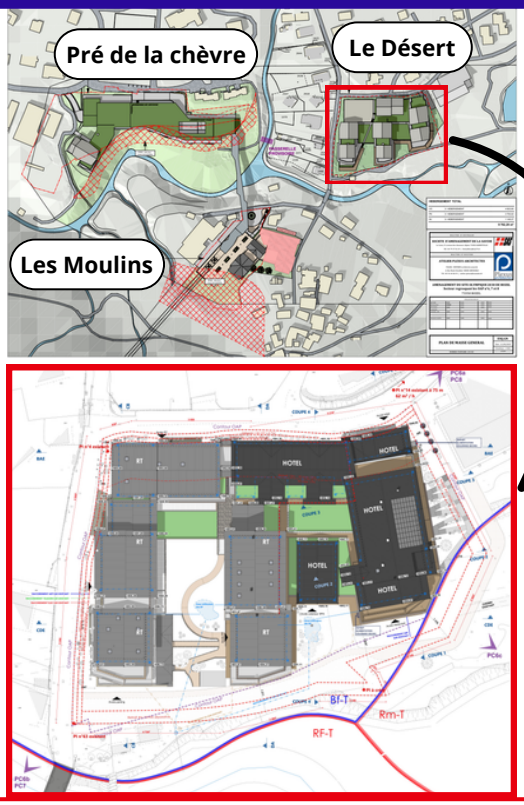
Dépôt du permis qui porte l'évaluation environnementale

↓

Instruction de la commune selon le PLU approuvé

Bozel
mairie

3 sites : Pré de la chèvre, Les Moulins, Le Désert



Le site du Désert est le 1er permis de construire déposé sur les 3, il est celui qui porte l'Evaluation environnementale

Phase JO

⚠ Les trois sites de Bozel ne sont pas uniquement liés aux Jeux Olympiques : ces projets auraient vu le jour même sans les Jeux, qui représentent toutefois une occasion d'accélérer leur réalisation et de concrétiser des aménagements importants pour la commune, comme l'ascenseur valléen et les projets qui y sont associés

COJOP
Organisation des jeux

- Pilote toute l'organisation des JOP 2030
- Gère un champ d'intervention large : billetterie, partenariats économiques & marketing, transports, logistique, organisation événementielle des épreuves, accueil des délégations
- Garant du bon déroulement

Solideo Alpes 2030
Ouvrages & héritage

Supervision du maître d'ouvrage

- Responsable exclusivement des ouvrages et aménagements pérennes
- Assure la livraison des chantiers dans les délais et la qualité & conformité des infrastructures
- Garant de la reconversion des équipements pour les territoires après les Jeux

SAS Développement
Maître d'ouvrage

- Porte et développe des opérations immobilières au service des territoires
- Assure le montage et la réalisation de projets immobiliers
- Contribue au développement et à la valorisation du territoire savoyard

Bozel

Une procédure administrative en plusieurs étapes

1. Concertation Préalable Volontaire - Opportunité du projet

Procédure déjà terminée

24 avril 2026
Lancement de la concertation préalable volontaire

11-27 mai 2026
Concertation préalable

30 juin 2026
Publication du bilan

31 août - 16 septembre 2026
Réouverture de la concertation suite à des bugs informatiques

Fin septembre 2026
Clôture de la concertation

2. La Participation du Public par Voie Electronique - Etude environnementale

Procédure en cours

Le site du Désert est le 1er permis de construire déposé sur les 3, il est celui qui porte l'évaluation environnementale

7 octobre 2026
Saisine de la CNDP et désignation d'un garant

13 novembre 2026
Fixation des modalités et du calendrier de la PPVE

30 novembre 2026
Ouverture de la PPVE

7 janvier 2027
Clôture de la PPVE

après le 8 janvier 2027
Publication de la synthèse des observations et propositions

Pourquoi deux étapes ?

1 La concertation préalable volontaire (avril à septembre 2026)



Elle intervient en amont du projet. Elle permet de s'informer, de donner son avis et de discuter de l'opportunité du projet, avant que celui-ci ne soit définitivement défini.

2 La PPVE (Participation du Public par Voie Electronique (à partir de novembre 2026)

Elle intervient plus tard, dans le cadre de l'évaluation environnementale et avant la décision sur le permis de construire. Elle permet au public de consulter le dossier d'étude d'impact et de formuler ses observations sur les effets du projet sur l'environnement.

Vous pourrez ainsi retrouver sur le site web Participation du public Bozel - Le Désert



Dans le cadre de la PPVE, un dossier complet est mis à disposition du public pour vous informer et recueillir vos avis.

Les pièces du dossier comprennent notamment :

- Bilan définitif de la concertation préalable
- L'étude d'impact environnementale
- L'avis de réponse de l'autorité environnementale
- Réponses à l'avis de l'autorité environnementale
- Le dossier de présentation du projet du Désert (Saisine CNDP)
- La cartographie de gouvernance et de concertation des JOP Alpes 2030

https://www.registre-dematerialise.fr/7806/

A l'issue de la PPVE, le garant de la CNDP rédigera une synthèse des avis du public qui sera jointe au dossier et transmise à la commune

Bozel

Votre avis compte !